



**ARRETE N°A 2024 n° 02 - OC
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE**

DST/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3

DESTINATAIRE : Madame BENTORKI Sonia Monsieur ZARAT Abdelkader

Domicilié : **848, chemin des Pompes 84700 SORGUES**
Pour : définition d'un point d'accès numérique à une construction
Adresse du terrain chemin des Pompes

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,
VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Madame BENTORKI Sonia et
Monsieur ZARAT Abdelkader
VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 08412920 A0066, délivré favorable en
date du 9 Novembre 2020, au bénéfice de Madame BENTORKI Sonia et Monsieur ZARAT
Abdelkader

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de
police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons
est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
AI 309	Chemin des Pompes	848 D

Fait à Sorgues, le 20/02/24

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Bertrand COMBES

Thierry LAGNE



Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.